

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3253>

**EN BREF N°583 : Lettre
ouverte aux directrices et
directeurs d'unité de recherche
: ensemble refusons les
chaires juniors ; faites
connaître vos prises de
position !**

Date de mise en ligne : jeudi 10 février 2022

- PUBLICATIONS - En Bref -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Lettre ouverte aux directrices et directeurs d'unité de recherche : ensemble refusons les chaires juniors ; faites connaître vos prises de position !

Les chaires juniors (CJ) ont été introduites par l'article 4 de la LPR (loi de programmation de la recherche) de décembre 2020 et mises en œuvre par le décret du 17 décembre 2021. Une première campagne a eu lieu en 2021. Elle a créé 92 chaires juniors. La circulaire du 5 janvier envoyée par le ministère aux établissements a lancé une deuxième campagne, plus ambitieuse, qui est actuellement en cours et dont une première phase doit s'achever le 21 février par une remontée des propositions vers le ministère.

A ce titre, en tant que directrices et directeurs d'unité (DU) vous êtes sollicités par vos tutelles pour remonter des propositions, notamment via vos composantes de rattachement.

C'est un mauvais coup contre les statuts d'enseignants-chercheurs et de chercheurs permanents qui se réalise ainsi.

Dans la droite ligne de l'opposition très large qui s'est manifestée contre cette disposition dans la communauté scientifique lors de la discussion de la loi, en phase avec les laboratoires et les établissements qui, suite à des discussions en leur sein, refusent cette procédure, nous réaffirmons notre opposition totale à ce dispositif délétère de recrutement totalement inégalitaire à des postes de professeurs ou de directeurs de recherche. Il est ressenti, à juste titre, comme une inacceptable injustice dans l'accès à ces corps pour de très nombreux maîtres de conférences HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) ou chargés de recherche en panne de promotion, et qui souffrent du sous-financement chronique de leurs recherches.

Ces postes ne sont pas des possibilités en plus mais viendront obligatoirement concurrencer la mise au concours de postes de titulaires dans un contexte où la masse salariale est dramatiquement insuffisante, allant jusqu'à menacer à terme l'existence même des postes de fonctionnaires. De plus, comment imaginer une saine cohabitation dans les équipes scientifiques parfois en difficulté financière, qui voient débarquer des CJ avec un bagage financier important cadré par un projet personnel ?

C'est pourquoi, en concertation avec vos conseils d'unité, nous vous demandons de refuser de remonter des propositions de ce type, et d'accompagner ce refus de motions s'opposant à ces mesures, tout en ré exprimant vos besoins de création de postes et de possibilités de promotion pour vos chercheurs et enseignants-chercheurs. A notre connaissance, à chaque fois qu'une consultation est organisée, elle exprime une opposition très claire aux chaires juniors. Afin que ces positions en entraînent d'autres et arrivent à faire suffisamment boule de neige pour mettre à bas ce processus de CJ, il est essentiel de faire remonter toutes les prises de position, notamment aux autres DU et aux organisations syndicales qui s'y opposent fermement, tel le SNTRS-CGT.



En Bref NÂ°583 du 10 février 2022